RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Je comprends ma facture d'eau

Votre facture d'eau comporte 3 rubriques « distribution de l'eau », « collecte et traitement des eaux usées » et « organismes publics ».

Les deux premières regroupent les éléments du tarif de l'eau, fixé par votre collectivité, syndicat ou exploitant de l'eau, lui permettant d'investir et d'assurer la disponibilité de l'eau au robinet et de l'assainir avant de la rejeter dans le milieu naturel. La 3e rubrique « organismes publics » correspond aux redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

FACTURE D'EAU

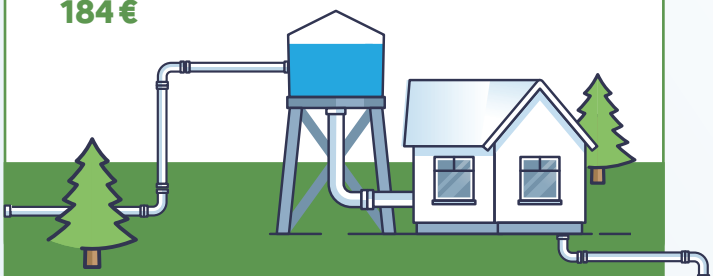
Distribution de l'eau potable	184 €
Collecte et traitement des eaux usées	342 €
Organismes publics	67 €
TOTAL	**593 €***

Facture d'eau et d'assainissement basée sur un relevé de compteur de 120 m³ annuel (à titre d'exemple et sur la base de taux moyens)

31 % Distribution de l'eau potable

du montant de la facture

184 €

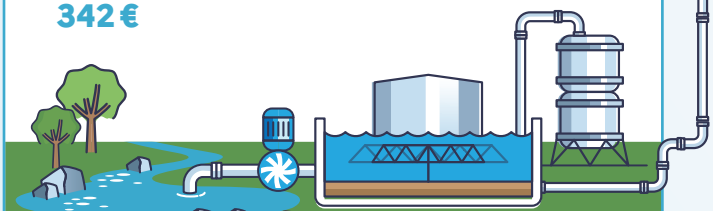


Abonnement annuel et consommation

58 % Collecte et traitement des eaux usées

du montant de la facture

342 €

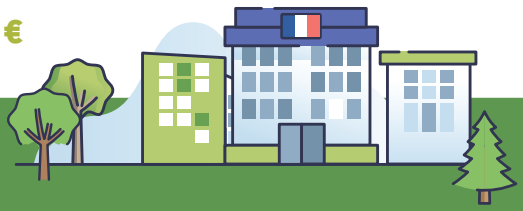


Abonnement annuel et consommation

11 % Organismes publics

du montant de la facture

67 €



Redevances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Je comprends ma facture d'eau

Zoom sur la rubrique : Organismes publics

FACTURE D'EAU

Distribution de l'eau potable	184 €
Collecte et traitement des eaux usées	342 €
Organismes publics	67 €
TOTAL	593 €

Facture d'eau et d'assainissement basée sur un relevé de compteur de 120 m³ annuel (à titre d'exemple et sur la base de taux moyens)



Redevance prélèvement sur la ressource :

Vous êtes concerné par cette redevance car vous consommez de l'eau prélevée directement dans le milieu naturel.

Performance des réseaux eau potable et des systèmes d'assainissement collectifs :

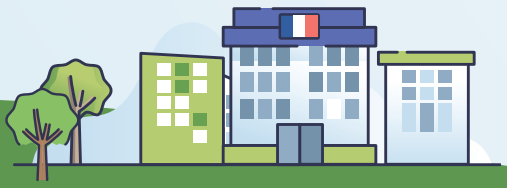
Le montant des redevances performances varie selon le bon fonctionnement des installations de la collectivité.





Redevance consommation eau potable :

Vous êtes concerné par cette redevance car vous êtes abonné aux réseaux publics et consommez de l'eau potable.



À savoir

À travers la redevance, vous contribuez directement au financement d'actions de prévention de la pollution, de restauration des milieux aquatiques et de suivi de la qualité dans le bassin Loire-Bretagne. Les redevances de l'agence de l'eau sont des contributions obligatoires (payées par tous les usagers – collectivités – particuliers, agriculteurs, industries). Elles sont converties en aides pour limiter la pollution et la consommation, protéger la ressource et restaurer la qualité de l'eau, tout en construisant des réponses communes. Ces fonds financent des projets locaux sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.